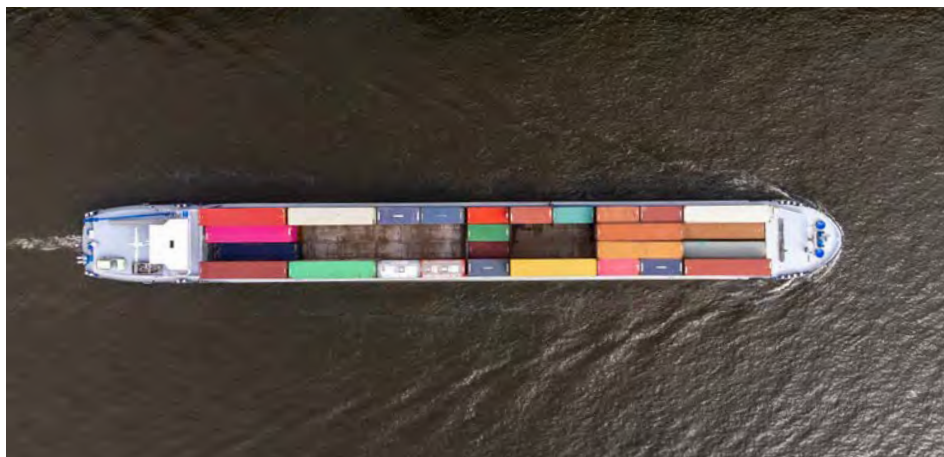


## SESSION PLÉNIÈRE D'AUTOMNE 2021 DE LA CCNR

Ref: CC/CP (21)10



La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) a tenu sa session plénière d'automne le 9 décembre 2021, par vidéoconférence. M. Michel-Étienne Tilemans, chef de la délégation belge, a assuré la présidence de la réunion. La session plénière a débuté en format restreint, avec les États membres de la CCNR et des représentants de la Commission européenne, de la Commission du Danube, de la Commission de la Moselle, de la Commission internationale pour la Protection du Rhin (CIPR), de la Commission internationale de l'hydrologie du bassin du Rhin (CHR) ainsi que du Luxembourg et de la République tchèque en leur qualité d'observateur. Elle s'est poursuivie en format public, avec la participation additionnelle des organisations non gouvernementales agréées (EDINNA, ERSTU, IVR, OEB et UENF). Mme Lucia Luijten participait pour la première fois à la session plénière de la CCNR en tant que Secrétaire générale, ayant succédé en novembre 2021 à M. Bruno Georges.

Parmi les principales thématiques de la session plénière, il convient notamment de citer le bilan de la présidence belge pour la période 2020-2021, l'adoption de la feuille de route pour la réduction des émissions, l'extension du champ d'application du taux limite d'alcoolémie ou encore l'approbation de nouvelles aires de stationnement. Les travaux de la CCNR dans le domaine de l'observation du marché, ainsi que les coopérations fructueuses avec ses partenaires traditionnels, ont également été abordés lors de la réunion.

### BILAN DE LA PRÉSIDENTIE BELGE DE LA CCNR POUR LA PÉRIODE 2020-2021

Le changement de présidence tournante à la fin de cette année a constitué une occasion privilégiée de souligner les points forts de la période 2020-2021, malgré un contexte sanitaire difficile.

M. Michel-Étienne Tilemans a souligné l'importance de la collaboration de la CCNR avec l'Union européenne (UE), la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), les autres Commissions fluviales et les partenaires traditionnels, en particulier la profession de la navigation. Ainsi, la CCNR a poursuivi un dialogue intense avec l'UE, l'objectif étant une collaboration équilibrée et efficace. Le Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (CESNI)

constitue un axe de coopération majeur entre la CCNR et l'UE pour le développement de standards européens en navigation intérieure. Le CESNI jouera par exemple un rôle majeur lors de la [révision des prescriptions relatives aux équipages](#) dans le cadre de la CCNR et de l'UE, ainsi que lors de la [standardisation des examens du personnel de la navigation intérieure](#). Des discussions sont également en cours pour la mise en place d'un partenariat après 2021.

Le développement durable et le financement du verdissement de la navigation intérieure étant au cœur des priorités belges, la présidence a pleinement soutenu l'objectif de la CCNR de parvenir à une navigation intérieure sans émission d'ici 2050. La publication d'une [étude sur le financement de la transition énergétique](#) et l'adoption d'une feuille de route pour la réduction des émissions, tout comme l'organisation d'un [atelier consacré aux sources d'énergie alternatives pour les systèmes de propulsion électriques](#), ont constituées des réalisations majeures de la période 2020-2021.

L'intégration de la navigation intérieure dans les chaînes logistiques numériques et multimodales, ambition partagée de la CCNR et de la présidence belge, s'est également poursuivie. Par sa [résolution 2021-I-10](#), la CCNR a décidé d'autoriser la présence à bord de certains certificats et documents de bord sous forme électronique. Cette première étape dans le développement de la numérisation en navigation rhénane constitue une étape importante, dans une démarche de simplification administrative.

Les nouvelles technologies et l'innovation, en particulier le sujet de l'automatisation, ont été au cœur des travaux de la CCNR. Ainsi a été établi le Comité restreint de navigation (RN), organe spécialement dédié aux questions liées à la navigation automatisée. Par ailleurs, une [vision synthétique de la CCNR en matière de navigation automatisée](#) a été adoptée et diffusée.

Enfin, on peut souligner la signature en octobre 2021 d'une déclaration d'intention réaffirmant la coopération avec la Commission internationale de l'hydrologie du bassin du Rhin (CHR). Ceci a pour vocation de renforcer encore davantage les échanges sur des sujets essentiels comme l'impact du changement climatique sur la voie d'eau rhénane.

### À PROPOS DE LA CCNR

La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour l'organisation de la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.

### PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTIE FRANÇAISE DE LA CCNR POUR LA PÉRIODE 2022-2023

La présidence française désignée de la CCNR a présenté ses objectifs et ses priorités pour les deux prochaines années. Le renforcement de la coopération avec l'UE, la transition énergétique de la navigation intérieure ainsi que la numérisation resteront, selon la délégation française conduite par M. François Alabrune, des thèmes clés des travaux de la CCNR en 2022-2023. La thématique des aires de stationnement sur le Rhin supérieur et leur amélioration constituera également une priorité de la présidence française.

### RÉDUCTION DES ÉMISSIONS EN NAVIGATION INTÉRIEURE : ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA CCNR

Conformément au mandat donné par la [Déclaration ministérielle de Mannheim](#) du 17 octobre 2018, la CCNR a élaboré une feuille de route visant à mettre un terme, autant que possible, aux émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques imputables à la navigation intérieure d'ici 2050. Cet instrument a été rédigé en concertation étroite notamment avec les représentants de l'industrie, les autres commissions fluviales et l'UE.



# CCNR

COMMISSION CENTRALE  
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin

2, place de la République - CS10023  
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)3 88 52 20 10

Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org  
www.ccr-zkr.org

La CCNR contribue ainsi pleinement à la protection de l'environnement et du climat, tout en assurant de façon constante la prospérité, la sécurité et le bon ordre de la navigation rhénane. La Commission centrale est consciente que la transition énergétique doit être considérée comme un défi crucial pour la navigation intérieure rhénane et européenne et doit rester un sujet de politique publique prioritaire.

Lors de sa session plénière d'automne, la CCNR a adopté cette feuille de route pour la réduction des émissions de la navigation intérieure. Par le biais de ce document essentiel, l'Organisation aspire à développer une vision commune et européenne de la transition énergétique et souhaite notamment :

- établir des voies de transition pour la flotte existante et future,
- suggérer, planifier et mettre en œuvre des mesures adoptées directement ou non par la CCNR,
- assurer le suivi des objectifs intermédiaires et finaux fixés par la Déclaration de Mannheim.

Malgré les incertitudes concernant en particulier le développement, le coût, le niveau de maturité et la disponibilité des technologies contribuant à la transition vers un secteur de la navigation intérieure à zéro émission, il est nécessaire de commencer immédiatement à concevoir une approche vers cet objectif ambitieux qui puisse être soutenue à moyen et long terme. Dans ce contexte, l'identification et la prise en compte des mesures permettant d'accélérer la transition vers le zéro émission (telles que les mesures réglementaires, le suivi des émissions, le soutien financier à la transition énergétique, etc.) sont, avec le développement des voies de transition technologique pour la flotte, des éléments essentiels de la feuille de route de la CCNR.

La Commission centrale s'engage d'ici 2025 à faire rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route et sur la nécessité de l'actualiser et d'étendre son périmètre. Elle s'engage également à réexaminer d'ici 2030 la feuille de route et le plan d'action.

La feuille de route de la CCNR sera publiée en janvier 2022 sur le site web de la CCNR.

## **EXTENSION DU TAUX LIMITE D'ALCOOLÉMIE APPLICABLE À L'INTÉGRALITÉ DE L'ÉQUIPAGE MINIMUM EN SERVICE**

Par sa résolution 2021-II-14, la CCNR a décidé d'étendre le taux limite d'alcoolémie applicable au conducteur et aux autres personnes à bord qui déterminent temporairement elles-mêmes le cap et la vitesse du bâtiment à l'intégralité de l'équipage minimum en service (Article 1.03, chiffre 4, du [RPNR](#)).

Les critères d'alcoolémie retenus sont :

- la concentration d'alcool dans le sang atteint, 0,5 ‰ ou plus ; ou

- la quantité d'alcool absorbée correspond à une concentration d'alcool dans le sang ou à une concentration d'alcool équivalente dans l'air expiré telle qu'elle ne permet pas aux membres en service de l'équipage minimum d'assurer leurs fonctions.

A contrario, les membres de l'équipage minimum n'entrent pas dans le champ d'application de la présente proposition d'amendement lorsqu'ils sont au repos.

Également soutenue par la profession, cette l'extension du taux limite d'alcoolémie à l'intégralité de l'équipage minimum en service contribue à améliorer encore la sécurité de la navigation rhénane.

## **AIRES DE STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRES POUR LES BATEAUX À CABINES**

La délégation française a fourni des informations concernant un projet de construction de nouvelles aires de stationnement sur le Rhin supérieur pour les bateaux à cabines. L'assemblée plénière a approuvé la construction de deux aires de stationnement à Vogelgrun (p.k. 225,300) et Huningue (p.k. 170,300). Au terme des travaux de construction, sept postes de stationnement supplémentaires seront disponibles sur le Rhin supérieur. Ces aires de stationnement, construites et exploitées par un concessionnaire, seront équipées pour la fourniture de courant électrique et d'eau par le réseau à terre et disposeront d'emplacements pour le stationnement d'autocars.

## **SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE EN EUROPE**

En partenariat avec la Commission européenne, la CCNR a publié en septembre 2021 son [rapport annuel 2021](#) de l'Observation du marché de la navigation intérieure en Europe et en novembre 2021 son [rapport biannuel](#) de l'Aperçu du marché.

Le communiqué de presse et le résumé exécutif relatifs au rapport biannuel de l'Aperçu du marché sont disponibles sur le [site web de la CCNR](#). La résolution de la CCNR adoptée en plénière vient compléter les informations du rapport de novembre 2021, en apportant notamment des éléments complémentaires sur les tendances au premier semestre 2021 et sur les prévisions pour le second semestre. La résolution sera disponible sur le site de la CCNR en janvier 2022.

Un rapport thématique concernant les nouveaux marchés en navigation intérieure sera publié au premier semestre 2022.

Les rapports annuels, biannuels et thématiques de la CCNR peuvent être téléchargés dans leur intégralité au format pdf, en version française, allemande, néerlandaise ou anglaise, sous <https://www.ccr-zkr.org/13020800-fr.html> ou consultés directement en ligne sous : <https://www.inland-navigation-market.org>.

## **COOPÉRATION DE LA CCNR AVEC LES ACTEURS MAJEURS DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE**

Dans le cadre de discussions régulières, la CCNR et l'UE procèdent à des échanges d'informations constants, notamment sur leurs travaux réglementaires respectifs, ou encore sur les travaux du CESNI et de l'observation du marché. Les résultats complets de la réunion du CESNI du 28 octobre 2021, qui ont fait l'objet d'un rapport détaillé lors de la session plénière, sont disponibles sur le [site web du comité](#). La CCNR a participé récemment à une audition du Parlement européen sur le programme NAIADES III. Ces discussions ont mis une fois encore en exergue les nombreuses synergies qui existent entre les travaux de la CCNR et ceux de l'UE en matière de navigation intérieure. Ces synergies sont explorées également dans le cadre du projet PLATINA3. Enfin, les résultats de l'observation du marché sont abordés dans le paragraphe dédié du présent communiqué de presse.

La CCNR s'est une fois encore félicitée des collaborations fructueuses avec les autres Commissions fluviales, du Danube, de la Moselle et de la Save, ainsi qu'avec la CEE-ONU, la CIPR, la CHR, les États observateurs, les ONG agréées et l'ensemble des acteurs majeurs de la navigation intérieure rhénane et européenne. La partie publique de la session plénière d'automne a constitué une plateforme d'échange privilégiée avec les partenaires traditionnels, en particulier les organisations agréées de la CCNR.

## **PROCHAINE SESSION PLÉNIÈRE DE LA CCNR**

En espérant que la situation sanitaire le permette, la prochaine session plénière de la CCNR aura lieu en présentiel à Strasbourg, le 2 juin 2022.



# CCNR

COMMISSION CENTRALE  
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

**Palais du Rhin**

2, place de la République - CS10023  
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)3 88 52 20 10

Fax +33 (0)3 88 32 10 72

[ccnr@ccr-zkr.org](mailto:ccnr@ccr-zkr.org)  
[www.ccr-zkr.org](http://www.ccr-zkr.org)